

0013



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss
 Décision 13. Januar 1993
 Decisione

Marktwirtschaftliche Erneuerung (1. Paket)
 Aussprachepapier des EVD v. 8. Januar 1993

**Revitalisierungsprogramm: Handlungsbedarf und
 Handlungsmöglichkeiten im finanzpolitischen Bereich**
 Aussprachepapier des EFD v. 7. Januar 1993

Wiederaufnahme von Eurolex-Vorlagen
 Aussprachepapier des EJPD v. 7. Januar 1993

Marché à suivre en matière d'intégration européenne
 Aussprachepapier des EDA/EVD v. 12. Januar 1993

Aufgrund der oben zitierten Aussprachepapiere
 Aufgrund der Beratung wird

beschlossen:

1. Von den Aussprachepapieren wird Kenntnis genommen.
2. Die zuständigen Departemente werden beauftragt, für die Sitzung vom 20. Januar 1993 eine Neufassung der Aussprachepapiere oder einen Antrag vorzulegen, in welchen die im Mitberichtsverfahren aufgetretenen Differenzen so weit möglich bereinigt sind und welche der Beratung im Bundesrat Rechnung tragen. Sie tragen denselben Titel und den Vermerk "Neue Fassung".
3. Ueber die nach dem 20. Januar 1993 vorzunehmende Integration aller Aussprachepapiere bzw. Anträge in ein einziges Dokument wird an der Generalsekretärenkonferenz vom 14. Januar 1992, 17.00 diskutiert.

Für getreuen Protokollauszug:

Alfred Müller

Protokollauszug an:

- Herren Bundesräte (7)
- Herren Generalsekretäre (7)
- Bundeskanzlei (FC, AC, Mu, Bi/HS Regi) (5)



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE

2520.1

Berne, le 12 janvier 1993

Au Conseil fédéral

Note de discussion

Marche à suivre en matière d'intégration européenne

1. Remarques initiales

Nous souhaitons apporter ci-après quelques contributions aux réflexions que le Conseil fédéral mène aujourd'hui, notamment dans la perspective des débats des Commissions parlementaires, sur les modalités de sa politique d'intégration compte tenu des résultats du référendum du 6 décembre dernier.

Le souverain ayant rejeté l'EEE, nous considérons que le Conseil fédéral se doit de proposer des solutions de rechange puisque le pays est invité, aujourd'hui plus que jamais, à compter sur ses propres forces. C'est la raison d'être des trois propositions qui vous sont adressées simultanément et qui concernent la revitalisation de l'économie du marché (DFEP), la reprise en procédure ordinaire de certaines adaptations législatives que l'exercice EUROLEX aurait impliquées (DFJP) et la question d'une place fiscale suisse plus attrayante (DFF).

Il importe de situer ces trois propositions dans le contexte politique, économique et juridique de nos efforts d'intégration. La présente note de discussion tend à rappeler ce contexte et à indiquer les mesures à prendre pour assurer une politique d'ensemble du Conseil fédéral cohérente et bien ciblée. Cette note contient enfin en annexe l'esquisse du message politique adressé par le Conseil

fédéral au public pour lui faire part des grandes orientations qu'il retient à l'issue de ses réflexions sur les résultats du scrutin du 6 décembre.

2. Rappel des faits récents

a) Front extérieur

La CE est parvenue, au mois de décembre, à régler les principales questions qui étaient en suspens: problème danois (sous réserve d'une confirmation populaire), paquet Delors II, subsidiarité et transparence sont autant de points sur lesquels les Douze se sont mis d'accord. Le 1er janvier, le marché unique est officiellement entré en vigueur; sa réalisation complète, en particulier dans le domaine de la libre circulation des personnes, ne devrait toutefois s'effectuer qu'en cours d'année. S'agissant de l'élargissement, la première des deux conditions posées lors du sommet de Lisbonne - soit la ratification de Maastricht - n'a plus besoin d'être réalisée préalablement. Les négociations d'adhésion doivent simplement s'achever après la ratification. Aussi seront-elles ouvertes avec l'Autriche, la Suède et la Finlande le 1er février. Avec la Norvège, dès que l'avis la concernant sera rendu, vraisemblablement fin mars prochain.

S'agissant de l'accord EEE, les Etats signataires devraient tenir une conférence diplomatique en février pour adopter un protocole permettant son entrée en vigueur sans la Suisse pour le 1er juillet 1993 déjà.

En dehors de l'Europe, les réactions au 6 décembre ont généralement été peu marquées. L'on s'est contenté de prendre acte du vote négatif. Certains Etats asiatiques (Japon et Singapour) l'ont interprété comme la volonté de développer une Suisse non pas concentrée sur l'Europe, mais sur le monde entier.

b) Politique suisse d'intégration

EEE

Nous avons fait connaître notre intention de faciliter à nos partenaires européens la réalisation de l'EEE. Nous ne partagerons pas toutefois les charges financières qui seront strictement liées à ce dernier, notamment à son fonds de cohésion. Un statut d'observateur au sein des institutions de l'EEE ne présente qu'un intérêt

limité pour la Suisse, soit celui d'une source d'informations pour l'examen de l'euro-compatibilité du droit suisse.

Divers courants voudraient qu'un second référendum sur l'accord EEE - éventuellement modifié - soit organisé. Des initiatives constitutionnelles sont annoncées dans ce contexte. Le scénario d'un EEE amélioré selon les vœux de la Suisse s'avère irréaliste car les autres Etats parties à l'accord EEE ne veulent pas de nouvelles négociations qui retarderaient son entrée en vigueur, ni ne seraient disposées à nous faire des concessions dans le cas d'une adhésion à l'accord une fois que celui-ci sera en vigueur. Le succès d'un second vote sur le même EEE est loin d'être certain parce que l'acquis de l'EEE augmente constamment, et il serait ainsi encore plus difficile de le faire admettre à notre population. Une majorité favorable des cantons semble, dans ces circonstances, particulièrement improbable. Ces initiatives sont cependant autant d'éléments positifs permettant de poursuivre notre débat démocratique sur l'Europe.

AELE

L'essentiel des activités de l'AELE se concentrant dorénavant sur l'EEE, la Suisse est convenue, lors de la réunion ministérielle des 10 et 11 décembre, d'exercer la vice-présidence de l'Association pour le premier semestre 1993 et de renoncer à assumer, comme le tournus le prévoyait, la présidence. La Suède s'en chargera.

Les pays de l'AELE nous ont par ailleurs offert, moyennant des conditions financières à déterminer, la possibilité de déléguer un observateur aux réunions entre représentants et experts de l'AELE, de façon que nous puissions suivre de près l'évolution du droit de l'EEE.

Le Liechtenstein ayant approuvé l'accord EEE le 13 décembre, la Suisse est appelée à examiner avec lui de nombreuses questions juridiques et pratiques, tout particulièrement en regard du Traité d'union douanière conclu en 1923 entre les deux pays. Aussi des pourparlers entre la Suisse et le Liechtenstein d'une part, entre le Liechtenstein et les autres pays de l'EEE d'autre part, sont-ils en cours pour permettre la participation de la Principauté à l'EEE. La procédure devrait durer plusieurs mois et son issue est incertaine.

Adhésion

Le soir du 6 décembre, nous avons relevé que les options demeuraient ouvertes. Notre demande d'ouverture de négociations n'a pas été retirée. Il a été convenu avec les partis gouvernementaux que le rapport complémentaire au troisième rapport d'intégration serait reporté sine die.

La Lega est en train de récolter les signatures l'autorisant à déposer une initiative constitutionnelle demandant que le principe de l'ouverture des négociations d'adhésion soit soumis à l'approbation du souverain. Si le nombre requis de signatures est atteint, une ouverture des négociations ne sera guère possible avant le vote sur l'initiative.

c) Cadre mondial

Nous entendons poursuivre et encore dynamiser notre politique économique hors de l'EEE et de l'Europe. C'est dans cette perspective que nous déployons des efforts constants, notamment pour parvenir à l'achèvement de l'Uruguay Round du GATT. Nous travaillons également à développer la coopération et les échanges commerciaux avec les pays d'Europe orientale.

Notre engagement sur le plan extra-EEE ne saurait cependant constituer une alternative à notre action, rendue plus problématique depuis le 6 décembre, à l'égard des Etats parties à l'EEE: à lui seul, le volume de nos exportations et de nos importations vers ces derniers suffit à le démontrer.

3. Nécessité d'orienter notre action dans cette phase transitoire

a) En général

Sur le plan intérieur suisse, des discussions sur l'orientation à donner à notre politique d'intégration sont en cours à tous les niveaux : parlement, cantons, associations économiques, partenaires sociaux, médias, population. Un consensus, au sein au moins des partis gouvernementaux, des associations économiques et des partenaires sociaux, sur l'itinéraire et le rythme de la marche à suivre pourrait se dégager après la session de printemps des Chambres fédérales.

Durant cette période de transition, le Conseil fédéral est appelé à continuer à assumer ses responsabilités en matière d'intégration européenne. Il s'agit en bref de rester manoeuvrant pour sauvegarder les intérêts de la Suisse qui se trouve désormais en marge d'une région politico-économique dont la construction progresse quotidiennement. Sur le plan externe - avec la CE, avec les Etats parties à l'EEE, en particulier le Liechtenstein, et avec l'AELE - le Conseil fédéral se doit de poursuivre une politique d'intégration claire et crédible. Nous

chercherons à renforcer notre position sur la scène européenne en entretenant des contacts réguliers et substantiels à haut niveau. Sur le plan interne - vis-à-vis des parlementaires, des autorités cantonales, du peuple - le Conseil fédéral doit non pas bousculer ou heurter l'opinion en gestation, mais garder l'initiative, de manière appropriée et constructive.

En tout état, le but de notre politique d'intégration demeure l'adhésion de la Suisse à la CE. Il en va effectivement, pour le pays, de sa dignité - la Suisse doit pouvoir co-décider de son environnement politique, économique et juridique -, de sa sécurité - qui passe, depuis la chute du mur de Berlin, par celle du continent - et de sa prospérité - qui provient essentiellement des échanges avec les Etats communautaires.

b) Coordination entre offices

Nous maintiendrons actif le Comité interdépartemental, au sein duquel les problèmes d'intégration sont régulièrement examinés.

c) Rapports avec le Parlement

Nous veillerons à l'information continue et détaillée des Chambres, notamment par le biais des commissions, sur les modalités de notre politique d'intégration pendant cette phase transitoire.

Nous attachons également beaucoup d'importance à la mise en oeuvre de l'article 47 bis a de la loi sur les rapports entre les conseils, prévoyant une coopération institutionnalisée en politique étrangère entre parlement et administration. Un groupe de travail s'y emploie d'ores et déjà.

d) Liens avec les cantons

Nous jugeons nécessaire de poursuivre la coopération efficace instaurée entre le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux dans le cadre de l'EEE. Nous considérons en outre que les euro-délégués des cantons, qui ont joué un rôle considérable dans le domaine de l'euro-compatibilité des législations cantonales, demeurent des interlocuteurs indispensables à l'avenir.

Des cantons frontaliers ont exprimé le souhait d'examiner dans quelle mesure des solutions régionales reprenant certains objectifs de l'accord EEE mériteraient

d'être recherchées. A cet égard, il convient de sauvegarder, dans l'intérêt même de l'équilibre fédéral, l'unité de notre politique étrangère tout en tenant compte des préoccupations de ces cantons. Aussi les décisions en matière de politique d'intégration doivent-elles demeurer en mains du Conseil fédéral, qui est chargé d'agir, sur le plan extérieur, en sauvegardant les intérêts de l'ensemble des cantons. Cela étant, ceux-ci restent libres de conclure des accords régionaux en matière d'économie publique, de rapports de voisinage et de police dans les limites posées par l'article 9 de la constitution.

4 Mesures intérimaires

a) Analyse de l'Alleingang

L'étude des conséquences résultant pour la Suisse de sa non-participation à l'EEE mérite d'être menée de manière globale et systématique pour affiner la mise en oeuvre des objectifs de notre politique d'intégration.

Dans cette perspective, nous prévoyons de charger le Bureau de l'intégration (B.I.) d'organiser et de coordonner, en collaboration notamment avec les offices fédéraux concernés et les autorités cantonales, l'observation et l'enregistrement des effets positifs et négatifs, externes et internes, de la voie solitaire dans les domaines politique, économique et juridique.

b) Négociations bilatérales ponctuelles et sectorielles

- Substance

Il n'est guère réaliste d'espérer pouvoir renégocier bilatéralement avec la CE ou avec nos partenaires européens le contenu de l'EEE. Il faudra néanmoins essayer de minimiser les conséquences négatives de notre non-participation à l'EEE. C'est pourquoi la Suisse cherchera à conclure certains accords bilatéraux ponctuels ou sectoriels avec la CE ou avec certains de ses Etats membres, pour autant qu'ils soient compétents, dans les domaines

- des transports aériens et terrestres,
- de la recherche,

- de l'éducation,
- de la reconnaissance des diplômes,
- des assurances,
- des produits agricoles transformés,
- des règles d'origine,
- de la libéralisation des achats publics,
- de la reconnaissance mutuelle des tests et des certificats,
- des statistiques,
- éventuellement des médias.

Il conviendra de trouver des plages d'entente fondées sur l'intérêt mutuel. Nous pourrions néanmoins être confrontés à des demandes de concessions croisées (secteur économique appelé à "payer" pour des concessions dans un autre secteur). En principe, la Suisse devrait refuser de procéder à ces formes de compensation qui ne seraient acceptables que dans le cadre d'un paquet global. Une contribution à la cohésion et certaines améliorations dans le statut des citoyens des Etats membres de la CE en Suisse pourraient s'avérer nécessaires pour atteindre certains objectifs de négociation.

- Coordination

Cette réalité souligne l'importance toute particulière d'une unité de doctrine et d'une vue d'ensemble des objectifs et des moyens suisses. Dans cette perspective, la conduite même des négociations importe. Aussi jugeons-nous nécessaire de la confier en général au B.I. - ou du moins de l'y associer très étroitement - vu qu'il est le mieux à même d'assurer la cohérence de notre politique d'intégration envers nos partenaires européens.

Nous estimons dès lors opportun, s'agissant de la conduite des négociations avec la CE, que le Conseil fédéral décide de cas en cas. Les critères qu'il devra retenir pour son choix seront d'une part l'importance de la composante d'intégration (aspects politiques, institutionnels et juridiques), d'autre part le besoin en l'occurrence d'une coordination entre offices.

De la sorte, soit le B.I. dirigera la délégation, en étant étroitement secondé par les offices chargés de la substance. Soit il faudra mettre sur pied un "tandem négociatoire" pour conduire la délégation, ce qui signifie que celle-ci sera co-dirigée par un représentant du B.I., s'agissant des aspects de la politique d'intégration, et par un représentant de l'office principalement concerné pour la substance. Soit enfin, il faudra prévoir qu'un représentant de l'office principalement responsable de la substance conduise la délégation, tandis qu'un représentant du B.I. l'assistera.

c) Avis de la Commission de la CE sur la candidature suisse

A Edimbourg les 11 et 12 décembre dernier, le Conseil européen a invité la Commission de la CE à "prendre en compte les vues des autorités suisses après le référendum du 6 décembre" dans la mise au point de son avis. Lors d'entretiens en marge de la réunion de la CSCE à Stockholm les 14 et 15 décembre, les ministres des affaires étrangères de la Communauté ont précisé au Chef du DFAE que les autorités suisses disposaient d'un certain temps pour signaler à la Commission leurs vues. Ainsi, dans l'hypothèse où, le moment venu, notre message s'avèrerait positif, les négociations d'adhésion pourraient alors s'ouvrir et la Suisse serait ainsi en mesure de "rattraper" ses partenaires de l'AELE.

Il faut rappeler dans ce contexte qu'après le vote du 6 décembre, le Conseil fédéral avait constaté que

- toutes les options restaient ouvertes
- la demande d'ouverture de négociations d'adhésion ne serait pas retirée
- le Conseil fédéral continuerait à assumer sa responsabilité en matière de politique européenne.

La question centrale restée ouverte est celle de savoir si et à quel moment le Conseil fédéral veut donner le signal qu'il est prêt à entrer en négociation au cas où la CE y serait également disposée. Pour tenir compte du contexte politique interne, cette décision devrait être précédée d'une large consultation des partis gouvernementaux, des commissions parlementaires et des associations économiques.

Préalablement, le Conseil fédéral doit ainsi se demander

- s'il laisse ouverte cette question centrale et attend les développements internes et externes jusqu'à la session du printemps
- s'il veut à ce stade déjà exclure une entrée dans des négociations en 1993 et le faire savoir à l'extérieur et à l'intérieur
- s'il entend rechercher l'appui des milieux mentionnés à une politique préparant la possibilité d'entrer en négociations d'adhésion dès que la CE y serait prête.

Compte tenu à la fois de l'objectif tendant à laisser toutes les options ouvertes et de la situation interne peu claire, il serait souhaitable de laisser cette question préalable ouverte. Alors que la pression externe pour une réponse rapide devrait être faible, la pression interne pourrait augmenter rapidement.

En décidant aujourd'hui de renoncer à l'ouverture de négociations en 1993, le Conseil fédéral déciderait probablement du même coup que la Suisse ne ferait pas partie du prochain élargissement et par conséquent qu'elle ne participerait pas à la conférence intergouvernementale de 1996 sur le développement futur de l'Union. La Suisse négocierait fort vraisemblablement plus tard avec une CE élargie par la Suède, l'Autriche, la Finlande et la Norvège. Ce rééquilibrage communautaire ne sera pas sans influence sur la position négociatoire de la CE en matière de politique de sécurité (le statut des neutres aura été négocié sans nous), d'agriculture et des transports. En politique intérieure, en revanche, pareille décision du Conseil fédéral pourrait être bien reçue.

En décidant de préparer dès maintenant le terrain sur le plan interne pour pouvoir entrer en négociations d'adhésion dans un avenir rapproché, le Conseil fédéral pourrait, vu les prises de position récentes de plusieurs hommes politiques, provoquer des tensions considérables en politique intérieure. L'on ne saurait cependant dire avec certitude que les parlementaires se rangeront d'un côté, ou plutôt de l'autre, parce que la question précise ne leur a pas été posée jusqu'à présent.

d) Concept d'information

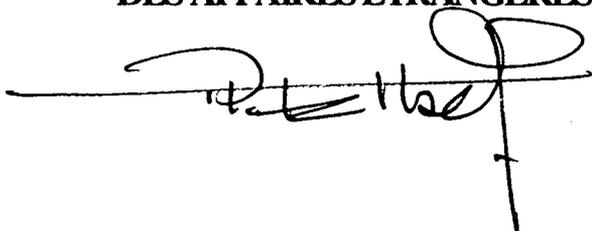
L'échec de justesse de l'EEE devant le souverain résulte en partie de l'image simplifiée, et souvent négative, qu'il se faisait de la Communauté, à laquelle il associait l'EEE. Le peu de temps qui était à disposition en 1992 pour la préparation de l'opinion publique explique, en partie aussi, ce déficit d'information. Il

nous paraît dès lors indispensable de préparer dès aujourd'hui le peuple et les cantons à mieux connaître la CE et son fonctionnement.

Nous croyons ainsi utile de charger le B.I. de proposer un concept d'information à moyen terme sur le développement des liens Suisse - Communauté, sur le rôle constructif de celle-ci sur le continent, sur les institutions communautaires et sur le rôle des petits Etats dans la CE. Un nouvel accent sera mis sur l'intégration européenne en tant qu'élément de sécurité interne (immigration, Schengen, etc.) et externe (stabilité du continent, défense, etc.).

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons de prendre acte des réflexions et des mesures contenues dans la présente note.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE



Annexe: - Discipline de langage sur la marche à suivre en matière d'intégration européenne.

Berne, le 12 janvier 1993

Discipline de langage annexée à la note de discussion
sur l'intégration du DFAE et du DFEP du 12 janvier 1993

**MARCHE À SUIVRE EN MATIÈRE
D'INTÉGRATION EUROPÉENNE**

1. Faits récents

CE

- Ses principaux problèmes réglés à Edimbourg, la CE a ouvert son marché unique le 1er janvier 1993.
- Ayant décidé son élargissement, la CE ouvrira les négociations d'adhésion avec l'Autriche, la Suède et la Finlande le 1er février, avec la Norvège probablement fin mars. Elle a laissé la question ouverte pour la Suisse.

EEE

- Les Etats signataires devraient tenir une conférence diplomatique en février pour adopter un protocole permettant son entrée en vigueur sans la Suisse pour le 1er juillet déjà.
- La Suisse facilitera à ses partenaires la réalisation de l'EEE mais ne participera pas au financement de l'EEE, notamment à son fonds de cohésion.

AELE

- L'essentiel de ses activités se concentrant dorénavant sur l'EEE, la Suisse est convenue de renoncer à la présidence pour le premier semestre 1993.
- La question d'un statut pour la Suisse d'observateur, afin de suivre l'évolution du droit de l'EEE, est à l'examen. Ce statut serait souhaitable.

- Le Liechtenstein ayant approuvé l'accord EEE, la Suisse est appelée à examiner avec lui de nombreuses questions juridiques et pratiques, découlant notamment du Traité d'union douanière conclu en 1923. La procédure devrait durer plusieurs mois et son issue est incertaine.

2. Orientation générale et mesures

A. En général

- Le Conseil fédéral a discuté les actions envisageables pour remédier aux conséquences du non à l'EEE. Il prendra des décisions concrètes prochainement. La direction générale peut se résumer comme suit :
 - Ne pouvant compter que sur ses propres forces, la Suisse est appelée à devenir plus dynamique, plus compétitive, plus ouverte.
 - Trois programmes internes seront mis en oeuvre : revitalisation de l'économie de marché, reprise en procédure ordinaire de certaines adaptations législatives des paquets Eurolex, meilleure attractivité de la place fiscale suisse.
 - A l'extérieur, la Suisse renforcera sa politique économique. Elle intensifiera sa présence et ses échanges en Europe de l'Ouest et de l'Est, ainsi que dans le monde. Elle s'emploiera à achever l'Uruguay Round du GATT.

B. Négociations bilatérales ponctuelles et sectorielles

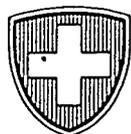
- Ne pouvant compter renégocier un EEE à la carte, la Suisse tentera de parer au plus nécessaire. Elle cherchera à conclure certaines accords bilatéraux ponctuels ou sectoriels avec la CE ou avec certains de ses Etats membres. Il conviendra de trouver des plages d'entente fondées sur l'intérêt mutuel. Les domaines entrant en considération sont :
 - transports aériens et terrestres
 - recherche, éducation et reconnaissance des diplômes

- règles d'origine
 - reconnaissance mutuelle des tests et des certificats
 - libéralisation des achats publics
 - produits agricoles transformés
 - assurances,
 - statistiques.
- Il importera de veiller à la coordination et à la cohérence de notre politique d'intégration vis-à-vis de nos différents partenaires européens.

C. Perspectives à moyen terme

- Les initiatives demandant un second référendum sur l'EEE - éventuellement modifié - sont positives en ce sens qu'elles contribuent à notre débat démocratique sur l'Europe. Les scénarios envisagés ne semblent cependant guère réalistes, car d'une part nos partenaires de l'EEE ne veulent pas de nouvelles négociations qui retarderaient son entrée en vigueur, d'autre part l'acquis de l'EEE s'étend régulièrement sans que la Suisse ne soit autorisée à faire valoir son point de vue.
- Le but de notre politique d'intégration demeure l'adhésion de la Suisse à la CE. Il en va effectivement, pour le pays, de sa dignité - la Suisse doit pouvoir co-décider de son environnement politique, économique et juridique - de sa sécurité - qui passe, depuis la chute du mur de Berlin, par celle du continent - et de sa prospérité - qui provient principalement des échanges avec les pays communautaires. L'avis de la Commission sur la candidature suisse sera un élément important pour nous déterminer sur l'itinéraire et le rythme de la marche à suivre.
- Il faut cependant que le peuple suisse ressente plus directement les avantages de cette forme d'intégration. Un effort d'information sur l'évolution des liens Suisse - CE, sur le fonctionnement de la Communauté et sur l'adhésion en tant qu'élément de sécurité externe et interne s'impose.
- Le Conseil fédéral prévoit une coopération continue et approfondie avec le Parlement au sujet des modalités de sa politique d'intégration.

- Le Conseil fédéral poursuivra avec les Gouvernements cantonaux la coopération instaurée durant les négociations de l'EEE.
 - Il considère que les euro-délégués demeurent des interlocuteurs indispensables à l'avenir.
 - Des cantons frontaliers souhaiteraient mettre en oeuvre certains objectifs de l'accord EEE sur le plan régional. Le Conseil fédéral entend prendre en compte les préoccupations de ces cantons, sans cependant renoncer à une politique nationale d'intégration pour préserver l'équilibre fédéral et sauvegarder les intérêts de l'ensemble des cantons.



EIDGENÖSSISCHES MILITÄRDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL
 DIPARTIMENTO MILITARE FEDERALE
 DEPARTAMENT FEDERAL MILITAR

CH-3003 Bern 12. Januar 1993

Ihr Zeichen
 Votre référence
 Vostro segno

Ihre Nachricht vom
 Votre communication du
 Vostra comunicazione del

Unser Zeichen
 Notre référence
 Nostro segno

An den
 B u n d e s r a t

Ø 031/67

Mitbericht
 zum Aussprachepapier des EDA und EVD vom 12. Januar 1993

Marche à suivre en matière d'intégration européenne

Wir haben mit Interesse vom Aussprachepapier Kenntnis genommen und unterstützen einen grossen Teil der darin ausgeführten Ueberlegungen. In einem Punkt sind wir allerdings grundsätzlich anderer Meinung: in der Behandlung der EG-Beitrittsfrage.

Wir sind der Auffassung, dass der Bundesrat in diesem Punkt einen klaren Entscheid fällen muss und diesen auch bekannt geben soll. Dieser Entscheid kann nur lauten: Im Laufe der nächsten zwei Jahre werden keine Beitrittsverhandlungen mit der EG aufgenommen.

Drei Gründe sind für unsere Haltung ausschlaggebend:

- Erstens dürfte es unmöglich sein, glaubwürdig und mit Aussicht auf Erfolg bilaterale sektorielle Verhandlungen mit der EG zu führen, wenn der Bundesrat gleichzeitig durchblicken lässt, dass er schon in der zweiten Hälfte 1993 oder allenfalls etwas später in Beitrittsverhandlungen eintreten möchte. Die EG-Kommission dürfte gar nicht erst bereit sein, ernsthaft auf solche Verhandlungen einzutreten, die aus ihrer Sicht einen reinen Zeitverlust darstellen würden.

Der Bundesrat ist es aber seiner Glaubwürdigkeit gegenüber dem Volk schuldig, entschlossen und mit dem Willen zum Erfolg bilaterale sektorielle Verhandlungen mit der EG zu führen: Schliesslich entspricht dies dem Volkswillen, der aus dem Abstimmungsergebnis vom 6. Dezember sichtbar wird.

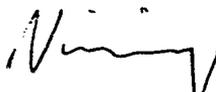
- Zweitens geht es darum, die innenpolitische Phase des Zweifels über die Zukunft unserer Integrationspolitik zu beseitigen. Der Bundesrat muss, wie im Aussprachepapier gefordert, das Gesetz des Handelns zurückgewinnen. Dies erfordert eine klare Strategie, nicht ein unbestimmtes Abwarten, wie sich die Lage entwickeln könnte.
- Drittens haben uns Aeusserungen von Vertretern von Bundesratsparteien gezeigt, dass zwar niemand den Rückzug des Beitrittsgesuchs fordert, dass aber die Meinung vorherrscht, eine Aufnahme von Beitrittsverhandlungen innerhalb der nächsten zwei Jahre wäre ein gravierender politischer Fehler, der das Risiko mit sich brächte, dass auch eine anschliessende Abstimmung über einen EG-Beitritt vor dem Volke scheitern würde. Wir sind der Meinung, dass der Bundesrat zwar alle Optionen offenhalten sollte, dass er aber nicht riskieren kann, ohne grosse politische Unterstützung seitens der Vertreter der Eidg. Räte und der staatstragenden Parteien den EG-Beitritt anzustreben. Diese Unterstützung ist nach unserer Auffassung heute nicht vorhanden.

Wir stellen deshalb folgenden Antrag:

1. Der Bundesrat entscheidet verbindlich, für die nächsten zwei Jahre auf die Aufnahme von EG-Beitrittsverhandlungen zu verzichten und stattdessen energisch die Aufnahme bilateraler sektorieller Verhandlungen voranzutreiben.

2. Der Bundesrat gibt gegen aussen bekannt, dass er zwar am Fernziel eines EG-Beitritts grundsätzlich festhalte, dass er jedoch in Anbetracht des Abstimmungsergebnisses vom 6. Dezember 1992 bis auf weiteres auf die Aufnahme von Beitrittsverhandlungen verzichte.
3. Diese Sprachregelung wird auch für die Verwaltung verbindlich erklärt.

EIDGENÖSSISCHES MILITÄRDEPARTEMENT


K. Villiger